



RAPPORT MORAL COMEDE 2010

(Assemblée générale 2011)

Comme c'est le cas depuis de nombreuses années, le contexte politique dans lequel se développent les activités du Comede a connu, au cours de l'année écoulée, d'importantes tensions autour de l'immigration et de l'asile, des droits des étrangers et des actions de solidarité.

Chacun le sait, la « question immigrée » est devenue depuis 2002 un enjeu crucial de politique intérieure, le discours du président de la République à Grenoble au cours de l'été 2010 ayant marqué un tournant dans la stigmatisation des immigrés et de leurs enfants, et ce sans lien avec la réalité du problème puisque la proportion d'étrangers ne cesse de diminuer et que le pourcentage d'immigrés est stable depuis deux décennies, au point que la plupart des économistes et des démographes en appellent à un accroissement des flux migratoires pour le bien de l'économie et de la démographie françaises. Malgré ces évidences, la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers s'est encore enrichie d'une nouvelle mouture, durcissant pour l'essentiel les conditions de l'immigration et peut-être surtout renforçant la suspicion à l'encontre des immigrés, et ceci bien au-delà de ceux qui se trouvent en situation irrégulière, puisque la politique du chiffre en matière de reconduites à la frontière amène la police à effectuer des contrôles d'identité sur la base de l'apparence physique des personnes et donc à discriminer l'ensemble des minorités visibles, y compris françaises.

Dans le domaine de l'asile, l'évolution récente est plus contrastée. Certes, pour l'essentiel, la « question réfugiée » a été de plus en plus rattachée aux logiques de contrôle des flux migratoires dans le cadre du Pacte européen et la plupart des demandeurs d'asile se voient aujourd'hui opposer un refus de reconnaissance par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides. Toutefois, avec la création de la Cour nationale du droit d'asile qui a remplacé il y a quatre ans la Commission des recours, certains droits ont été reconnus, notamment l'accès à un avocat, mais aussi en matière de protection des personnes menacées en raison de leur sexe ou de leur sexualité. Ainsi l'augmentation de la proportion des annulations, c'est-à-dire de reconnaissance du statut de réfugié, est-elle surtout due à la mise



en œuvre de ces nouveaux droits plutôt qu'à une meilleure protection des situations traditionnelles de menaces politiques. Pour partie, ces droits posent de nouvelles questions avec notamment l'admission à la protection subsidiaire des parents de filles courant le risque d'excision si elles retournaient dans leur pays supposant un certificat médical annuel confirmant l'absence de mutilation génitale, une mesure pour laquelle le Comede est désormais sollicité.

On comprend que, dans ce contexte de suspicion et de menace, le travail du Comede et des autres organisations œuvrant dans le domaine de l'immigration et de l'asile se fasse particulièrement difficile, avec des personnes doublement fragilisées : d'une part, en raison de la situation politique ou économique du pays qu'elles ont quitté ; d'autre part, à cause de la stigmatisation et du rejet dont elles font l'objet dans le pays où elles se pensaient accueillies. A la précarisation des étrangers s'ajoute du reste la précarisation des aidants, avec le maintien, malgré les mobilisations et les dénonciations, du « délit de solidarité » qui peut être utilisé, et l'est de fait parfois, contre les membres d'associations.

Ces circonstances difficiles n'ont évidemment pas empêché le Comede de poursuivre sa mission tant médicale et psychologique que sociale et juridique. Il faut rappeler qu'avec 100 000 personnes soignées ou aidées depuis sa création, l'association est l'une des principales organisations françaises et même européennes de soutien socio-sanitaire aux exilés. A cet égard, la diminution régulière de la file active des patients tient en partie à un double phénomène : d'un côté, probablement une diminution du nombre d'étrangers qui se double d'une certaine amélioration des services traditionnels de soins, hospitaliers notamment ; de l'autre, une option stratégique consistant à la fois à orienter autant que faire se peut vers le système de droit commun et à recentrer les activités vers la prévention, le conseil et l'observation. Cependant, au cours de l'année écoulée, il semble que ce sont surtout les capacités d'accueil de l'association qui ont limité les possibilités de consultations médicales. Autrement dit, la tendance observée résulte de logiques multiples, dont certaines procèdent à la fois de contraintes budgétaires et de déplacement de l'activité entre le Centre-ressources, le Centre de santé et l'Espace santé droit avec la Cimade.

A côté de ces missions d'appui direct aux exilés, le Comede a continué de développer son double rôle d'observatoire de la santé et des droits des étrangers, ce dont le rapport d'activité, remarquable par la qualité des informations qu'il apporte, témoigne avec force, d'une part, et de défense de ces populations, ce qu'on appelle en anglais « advocacy », d'autre part. L'engagement public a été, sur ce plan, particulièrement actif, à travers la participation à diverses instances, à commencer par l'Observatoire du Droit à la Santé des Étrangers et le

récemment créé Observatoire de l'Enfermement des Étrangers, mais également des tribunes dans la presse et des lettres au gouvernement. En particulier, il s'est agi de tenter de contrer les effets les plus néfastes de la nouvelle législation sur l'immigration, dite loi Besson, et de la réforme de l'Aide Médicale de l'Etat, pour laquelle les justifications les plus infondées avaient été avancées.

Enfin, la vie de l'association a été marquée par des secousses économiques et des restrictions financières liées bien moins à une baisse des recettes du Comede qu'à des retards considérables de paiement de certains organismes, notamment européen, qui apportent leur soutien à l'association. Malgré un bilan de gestion équilibré, c'est la situation de la trésorerie qui se trouve fragilisée par ces pratiques de débours tardifs et, bien entendu, les personnels salariés de l'association. Il faut toutefois souligner qu'après une période particulièrement difficile en 2010, les efforts conduits par la direction du Comede à la fois pour rechercher de nouveaux fonds et pour réduire certaines dépenses ont permis d'assainir cette situation avec un coût réduit pour le personnel. On peut donc saluer ce travail conduit en étroite collaboration avec le conseil d'administration et souligner le dévouement des salariés qui ont poursuivi leur travail dans ces conditions délicates. On peut également se réjouir de l'arrivée de nouveaux membres dans l'association, en espérant que ce mouvement se poursuive, et de la mise en place d'une liste de discussion électronique, qui contribue à diffuser l'information, à générer des débats et à rapprocher l'ensemble des acteurs du Comede.

Didier Fassin, Président, Juin 2011